

**Extrait N° 2 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

-----

**Séance ordinaire du 17 SEPTEMBRE 2010**

**L'an deux mil dix, le dix sept septembre** à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **9 septembre 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **22**.

Le Maire,

**Présents :** M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel\* - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent - M. GRONDIN Jacki

**Absent :** Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. REMY Michel - Mme BETON Fernande.

**Procuration :** Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme BAILLIF Line - Mme LAMOLY Viviane a donné mandat à M. MONDON René - M. FRINGUE Mickaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys.

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de M. CLOTAGATIDE Vincent comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- M. DENNEMONT Jean Daniel est arrivé à la séance à **18h20**.

& &  
&

**AFFAIRE N° 2 / Adoption du budget supplémentaire 2010  
- Compte principal**

Le budget supplémentaire –**Compte principal-** pour l'exercice 2010 est arrêté à la somme de **3 293 573.77 €** tant en dépenses qu'en recettes et se présente comme suit en balance générale :

.../...

	<b>Recettes : 3 293 573.77</b>	<b>Dépenses : 3 293 573.77</b>
<b>Fonctionnement</b>	580 129.75	580 129.75
<b>Investissement</b>	2 713 444.02	2 713 444.02

Ce budget supplémentaire comporte :

1) les restes à réaliser de l'exercice 2009, soit :

**En section d'investissement :**

. Dépenses : + 1 871 576.00  
. Recettes : + 1 808 143.00

**En section de fonctionnement :**

. Dépenses : Néant  
. Recettes : Néant

2) la prise en compte des résultats affectés de l'exercice 2009 et les inscriptions nouvelles, soit :

**En section de fonctionnement :**

Les recettes se chiffrent à + **580 129.75 €** soit :

Chap. 002 – Résultat de fonctionnement reporté : + 320 279.75  
Chap. 70 – Produits du domaine : + 4 290.00  
Chap. 73 – Impôts et taxes + 126 289.00  
Chap. 74 – Dotations et participations : + 125 171.00  
Chap. 77 – Produits exceptionnels + 4 100.00

Les dépenses représentent + **580 129.75 €** soit la répartition suivante :

Chap. 011 – Charges à caractère général : + 628 605.54  
Chap. 014 – Atténuation de produits : - 70 000.00  
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante + 150 458.00  
(dont 144 500 de subvention aux associations)  
Chap. 66 – Charges financières : + 38 793.21  
Chap. 67 – Charges exceptionnelles + 20 103.00  
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement : - 187 830.00

**En section d'investissement :**

Pour les recettes : + **905 301.02 €** soit :

Chap. 13 – Subvention d'investissement :	+ 499 704.00
Chap. 16 – Emprunts	- 135 344.00
Chap. 024 – Produits de cession	+ 630.00
Chap. 10 – Réserves	+ 710 141.02
Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement	- 169 830.00

Pour les dépenses : + **841 868.02 €** qui se répartissent comme suit :

Chap. 10 – Dotation fonds divers :	+ 2 500.00
Chap. 16 – Emprunts et dettes	+ 42 700.00
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles :	+ 72 800.00
Chap. 21 – Immobilisations corporelles :	- 189 240.00
Chap. 23 – Immobilisations en cours :	+ 337 200.00
Chap. 001 – Solde d'exécution négatif antérieur reporté	+ 557 908.02
Chap. 041 – Opérations patrimoniales	+ 18 000.00

**Monsieur Jean Daniel DENNEMONT arrive à ce moment et prend place à la table du conseil.**

Le conseil municipal est invité à :

- => fixer le niveau de vote du budget
- => se prononcer sur le budget proposé
- => se prononcer sur les subventions.

Le conseil municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et :

=> A l'unanimité, décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement (à l'exception de l'article spécialisé 65748) que pour la section d'investissement

=> A la majorité absolue (**1 abstention : M. Jacki GRONDIN**) adopte les différents chapitres tels que proposés ci-dessus, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

=> A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les montants suivants par association :

Comité des Fêtes	9 000
A.E.T.A.	2 000
Association ADAC	1 000
Club Les Amis	500
Jeunesse Sportive et Culturelle du Tévelave	4 000

Club Bouliste des Avirons	400
Association Culturelle du Tévelave	300
ASPT	1 200
Association SUIVANOU (Concerné, M. Lucien RIVIERE, quitte la salle au moment du vote)	5 000
Amicale Fitness Avirons (J. Daniel DENNEMONT, Mme Isabelle CADAS et Mme Suzette RIVIERE quittent la salle au moment du vote)	500
FCA (M. Alex BENARD et Mme Jacqueline ZETTOR quittent la salle au moment du vote)	85 000
USDT (M. J. Hugues LESQUELIN et M. Gilles ESCHYLE quittent la salle au moment du vote)	4 000
Avirons Foot Vétérans	700
Hockey Club	300
AVIRONS JEUNES	16 000
AVIRONS ATHLETISME (M. Jean Daniel DENNEMONT quitte la salle au moment du vote)	2 400
Association FOND MAURICE	3 000
Association LACS	5 000
Association GYM AVIRONS	200
Association REUNI SPORT	500
ET VIE DANSE	1 000
Association FARFAR	2 500

En conséquence, le **Budget Supplémentaire 2010 –Compte principal-** est arrêté  
comme suit en balance générale :

	<b>Recettes : 3 293 573.77</b>	<b>Dépenses : 3 293 573.77</b>
<b>Fonctionnement</b>	580 129.75	580 129.75
<b>Investissement</b>	2 713 444.02	2 713 444.02

**Et les membres ont signé.  
Pour expédition conforme,  
Le Maire,**